



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 20 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :			
5.1 Autorisation d'aller en appel d'offres – Projet de réfection de la piscine (2e essaie) :	X	X	
5.2			
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions déposées le 17 mars 2020 dépassaient l'enveloppe budgétaire prévue et qu'aucune des soumissions déposées n'a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le contexte économique actuel devrait offrir davantage de soumissionnaires intéressés pour le projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition :

QUE le directeur général autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à retourner en appel d'offres afin de réaliser le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt.

2.2 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

- Appel d'offres
- Octroi du contrat à la fin mai 2020
- Réalisation des travaux de juillet 2020 au 30 juin 2021

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

4.1 M\$

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Francis Audet, directeur
Service des ressources matérielles
et administratives

Présenté par



Autorisé par

20 avril 2020

Date



Date

Autorisation RM-021-20

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – PROJET DE RÉFECTION DE LA PISCINE DU PAVILLON LA FORÊT

Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 20 AVRIL 2020

Durée : 10

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Le 17 mars dernier le Service des ressources matérielles et administratives ouvrait les soumissions concernant le projet de réfection de la piscine du pavillon La Forêt.

- Les deux soumissions déposées dépassaient l'enveloppe budgétaire disponible de plus de 2,5 M \$.
- Suite à cette ouverture de soumissions, le SRM a procédé à plusieurs vérifications qui ont permis de valider plusieurs points :
 - L'estimation du projet reflétait le prix normal des travaux. L'estimation avait été réalisée en considérant le coût moyen de projets similaires réalisés en province et ceux-ci étaient tous nettement en dessous des soumissions déposées.
 - Des discussions ont eu lieu avec différents fournisseurs et entrepreneurs en province et ceux-ci ont confirmé que les soumissions déposées dépassaient de beaucoup la valeur des travaux. Par contre, ils ont indiqué que la période prévue de travaux était trop courte et que cela a influencé leur décision de ne pas soumettre de prix pour ce projet. Si la réalisation des travaux pouvait se faire durant toute l'année scolaire 2020-2021, ils déposeraient assurément des offres.
- Considérant que les travaux devaient se terminer en janvier 2020 et que les utilisateurs avaient déjà prévu perdre une bonne partie de l'année, il serait pensable de profiter de l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021 afin de réaliser le projet
- Considérant la situation économique actuelle au Québec, nous croyons que davantage d'entrepreneurs seront intéressés par le projet.
- Considérant ces informations, le SRM recommande de relancer l'appel d'offres pour la réalisation du projet en permettant la réalisation sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

- Le projet de réfection de la piscine est nécessaire à court terme afin de maintenir cet équipement fonctionnel et sécuritaire.
- Une enveloppe budgétaire de 4,1 M \$ est prévue afin de réaliser le projet.



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU MARDI 14 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
4.1 Plan d'organisation scolaire 2020-2021 :	X	X	
5. Dossiers courants :			
5.1 Autorisations d'aller en appel d'offres a) Renouvellement de contrats en entretien ménager, b) Analyse du plomb dans l'eau potable :	X	X	
5.2			
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

Légende documentation - A : document électronique joint - B : document à venir

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 4.1 ORGANISATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2020-2021

Service responsable : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SECTEUR DES JEUNES ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-04-14

Durée : 15 MINUTES

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Après avoir complété le processus de mise à jour de la clientèle scolaire prévisionnelle pour l'année 2020-2021 qui débute en janvier, des travaux sont réalisés en collaboration avec l'équipe des directions d'établissement et de la direction des Ressources Humaines afin d'établir le plus justement possible, le maintien, l'ouverture ou la fermeture des groupes.

L'objectif est de déterminer les besoins enseignants pour l'année scolaire suivante AVANT le 20 avril de l'année en cours (Convention locale avec le SEUAT, article 5-3.17.09).

Ce plan d'organisation scolaire doit respecter les orientations du Plan quinquennal établi pour les années 2018 à 2023.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Selon le Plan quinquennal, l'enjeu majeur se situe au niveau d'un nombre d'élèves se rapprochant du minimum requis pour des fins de financement. En effet, pour les classes de maternelle 4 ans et 5 ans, le Centre de services scolaires Harricana annoncera son intention de fermer tout groupe de 7 élèves ou moins, et ce, selon les inscriptions du mois de janvier et suite à la mise à jour de la population scolaire de mars. Cette orientation vient toutefois assurer un maintien ou une ouverture de groupe dès la dernière lecture de la population scolaire faite en août advenant un minimum de 6 élèves en maternelle 4 et 5 ans.

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT les documents déposés à cette réunion;

CONSIDÉRANT le respect des orientations du Plan quinquennal d'organisation scolaire 2018-2023;

Le directeur général, Monsieur Yannick Roy adopte le plan d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 tel que présenté par le Service de l'enseignement du secteur des jeunes et des services complémentaires.

2.1 Actions à prendre : <input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour consultation sur les éléments suivants :		<input type="checkbox"/> Pour suivi auprès des tables sectorielles <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input type="checkbox"/> Autre action :
2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir : Le Plan d'organisation scolaire sera remis à la Direction des ressources humaines pour fins de travaux. Une prochaine lecture de la population scolaire aura lieu en juin et une dernière lecture en août afin d'ajuster les groupes.		
3. Autres éléments pertinents		
3.1 Impacts financiers : AUCUN		
3.2 Impacts ressources humaines : Poursuite du calendrier d'adoption des plans d'effectifs pour l'année scolaire suivante.		
3.3 Documents joints : <ul style="list-style-type: none">• Population scolaire prévisionnelle de mars 2020.• Plan d'organisation scolaire 2020-2021.		

Marie-Hélène Grondin

Présenté par
Directrice du Service de l'enseignement
secteur jeunes et des services
complémentaires



Autorisé par

14 avril 2020

Date



Date

Autorisation SEC-003-20



SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS
D'ENTRETIEN MÉNAGER À ÉCHÉANCE

Service responsable : RESSOURCES MATÉRIELLES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 14 AVRIL

Durée :

1. Description

Contexte, objectif et intention de lecture :

- 6 contrats d'entretien ménager seront à échéance au 30 juin prochain
- Il s'agit des contrats pour les écoles ;
 - Notre-Dame-de-Lourdes (La Corne)
 - Saint-Joseph (Amos)
 - Notre-Dame-des-Écoles (Saint-Félix)
 - Sainte-Thérèse (Amos)
 - Morency (Trécesson)
 - Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (Saint-Marc)

1.1 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

- Une autorisation est nécessaire avant de lancer la procédure d'appels d'offres

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT QUE certains contrats d'entretien ménager seront à échéance au 30 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les renouvellements de ces contrats nécessitent des appels d'offres ;
IL EST RÉSOLU, sur proposition ;

QUE le directeur général autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à procéder aux appels d'offres nécessaires.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

- Appel d'offres
- Octroi de contrats

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :
À venir selon les différents milieux

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Francis Audet, directeur
Service des ressources matérielles
et administratives

Présenté par


Autorisé par

14 avril 2020

Date


Date

RM-021-20



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 6 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1 Demande de la Foire du Camionneur de Barraute :	X	X	
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :			
5.1 Autorisation à signer une entente locale avec le syndicat soutien;	X	X	
5.2 Dépôt pour consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles; de la liste des écoles et des actes d'établissements :	X		X
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 3.1 Foire du camionneur de Barraute – modification au calendrier scolaire 2020-2021

Service responsable : Direction générale

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 2020-04-06

Durée :

1. Description

1.1 **Contexte, objectif et intention de lecture** : Le calendrier scolaire établi en fonction de principes, notamment celui d'accorder 17 journées pédagogiques fixes, et basé sur l'article 8-4.02.02 de la convention collective du personnel enseignant, puis soumis au processus de consultation aux fins d'adoption, toute modification se doit d'être présentée au Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT). L'approbation du conseil des commissaires est donc requise afin de répondre à la demande de modification du calendrier scolaire 2020-2021.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation des infrastructures scolaires par le comité organisateur de la Foire du camionneur de Barraute qui se tiendra du 4 au 7 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le fait que les activités se tiendront sur la 9^e Avenue ainsi que la rue Principale entourant l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et l'école secondaire Natagan;

CONSIDÉRANT l'appui positif des conseils d'établissements concernés;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une telle activité nécessite toute la mobilisation de la communauté;

CONSIDÉRANT le plan d'engagement vers la réussite considérant les partenariats comme des facteurs contribuant à la réussite éducative de nos élèves jeunes et adultes;

2. Recommandations ou résolution proposée

QUE la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) afin de procéder à une modification du calendrier 2020-2021 pour la journée du vendredi 4 septembre 2020.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints : Correspondance de la Foire du camionneur de Barraute

Présenté par



Autorisé par

Date

6/04/2020

Date

DG - 003 -20



SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE LOCALE AVEC LE SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Service responsable : RESSOURCES HUMAINES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 06/04/2020

Durée : PM

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

Autoriser le conseiller en gestion de personnel par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente locale avec le syndicat du personnel de soutien en ce qui concerne un projet pilote pour la tenue des séances d'affectations en adaptation scolaire et en services de garde pour 2020-2021.

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la volonté du CSSH et du syndicat du personnel de soutien de tenir les deux séances d'affectations en adaptation scolaire, et celle en service de garde en juillet plutôt qu'en août, le tout dans un objectif d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

CONSIDÉRANT les différents mécanismes de sécurité d'emploi prévus au chapitre 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

Le directeur général autorise le conseiller en gestion de personnel par intérim du Service des ressources humaines à signer une entente locale avec le syndicat du personnel de soutien en ce qui concerne un projet pilote pour la tenue des séances d'affectations en adaptation scolaire et en services de garde pour 2020-2021.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

AUCUN

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints

Maxime Pellerin

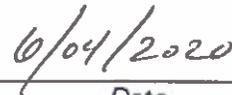
Présenté par



Autorisé par

06/04/2020

Date



Date

Autorisation RH-016-20



TRANSITION DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ COORDINATION DU LUNDI 30 MARS 2020

ORDRE DU JOUR

	Documentation	Autorisation	Information
1. Ouverture de la séance;			
2. Ordre du jour;			
3. Correspondance :			
3.1			
3.2			
4. Suivi de dossiers :			
5. Dossiers courants :			
5.1 Autorisation de dépassement du coût du projet SAN :	X	X	
5.2			
5.3			
5.4			
5.5			
5.6			
5.7			
5.8			
5.9			
6. Autres sujets:			
6.1			
6.2			

SOMMAIRE DE DÉCISION

Autorisation de la direction générale en vertu de l'article 299 de la Loi 40

Titre du dossier : 5.1 AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛT DU PROJET SAN

Service responsable : SERGE MORIN, COORDONNATEUR DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Réunion : COMITÉ DE COORDINATION

Date : 30 MARS 2020

Durée : 5 MINUTES

1. Description

1.1 Contexte, objectif et intention de lecture :

En mai 2019, par la résolution CC-7392-19 le conseil des commissaires a autorisé la direction générale à signer les mandats d'achat, les bons de commande et tous autres documents découlant des appels d'offres SAR 135-2019 de Collecto.

Ces appels d'offres permettront l'acquisition de solutions d'infrastructure de type serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que de solutions visant la virtualisation de serveurs et la virtualisation de postes de travail (mandat SAR135-2019) et de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge neufs (mandat SAR130-2019);

1.2 Principaux enjeux soulevés (éléments à considérer pour la prise de décision) :

Les engagements financiers pour le mandat SAR 13-2019 ont été estimés à 77 000 \$. Cependant, l'offre de Collecto s'élève 93 586 \$ après taxes soit 28 % de plus que le montant estimé.

2. Recommandations ou résolution proposée

CONSIDÉRANT la résolution CC-7392-19 autorisant direction générale à signer les mandats d'achat, les bons de commande et tous autres documents découlant des appels d'offres SAR 135-2019 de Collecto;

CONSIDÉRANT les besoins d'acquisition des solutions d'infrastructures informatiques;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût s'élève à 28 %;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles au budget permettent d'assumer ce dépassement;

Le directeur général autorise ce dépassement de coût d'achat de 28 %.

2.1 Actions à prendre :

Pour approbation

Pour information

Pour consultation sur les éléments suivants :

Pour suivi auprès des tables sectorielles

Pour recommandation

Autre action :

2.2 Cheminement du dossier et suivis à prévoir :

3. Autres éléments pertinents

3.1 Impacts financiers :

3.2 Impacts ressources humaines :

3.3 Documents joints :

Résolution CC-7392-2019

Mandat Collecto SAR135-2019

Offre Collecto SAN IBI 50 TB All Flash

Serge Morin

Présenté par



Autorisé par

30 mars 2020

Date



Date

SRI-001-20